



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 19/12/2022
N°452

France 2030 : Roland Lescure annonce les lauréats de la 2^{ème} relève de l'appel à projets « Diversification des sous-traitants de la filière automobile »

Les prochaines années seront marquées par une transformation majeure et structurelle de la filière automobile. D'une part, la transition vers le véhicule zéro émission constitue un défi majeur, qui nécessitera des investissements conséquents en matière d'adaptation des outils de production et de développement de nouvelles briques technologiques pour le véhicule de demain. D'autre part, les chocs conjoncturels successifs depuis 2020 ont perturbé les chaînes d'approvisionnement et ont dégradé les trésoreries et les capacités d'investissement des industriels, avec en particulier un effet ciseau entre la baisse brutale des volumes de vente de véhicules et l'inflation des coûts de production. C'est dans ce contexte que **Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, a mis en place le 17 décembre 2021, dans le cadre du plan France 2030, un appel à projets pour soutenir la diversification des sous-traitants de la filière automobile.

Lors de l'inauguration de l'usine eMotors à Trémery, Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, a annoncé les lauréats de la 2^{ème} relève de l'appel à projets « Diversification des sous-traitants de la filière automobile ».

Cet appel à projets totalise 81 projets lauréats représentant plus de 307 millions d'euros d'investissements industriels, soutenus pour près de 75 millions d'euros par l'Etat, dont 35 nouveaux projets sélectionnés à l'issue de la 2^{ème} relève de cet appel à projets. **Le chiffre d'affaires potentiel généré par l'ensemble des projets de diversification est estimé à près de 1 milliard d'euros, contribuant au maintien de 16 500 emplois et près de 1 500 créations d'emplois.**

Parmi ces lauréats, **35 nouveaux projets** ont été sélectionnés à l'issue de la 2^{ème} relève de cet appel à projets. Ils totalisent près de 127 millions d'euros d'investissements productifs et seront soutenus à hauteur de 29 millions d'euros par l'Etat.

Le bilan de cet appel à projets, désormais clôturé, démontre que les sous-traitants ont pris conscience des stratégies de diversification à adopter pour répondre aux enjeux de la transition énergétique et écologique de la filière automobile.

Compte tenu du succès de cet appel à projets, un nouveau dispositif sera lancé dans les prochaines semaines afin de continuer à accompagner les projets d'investissement et de diversification des sous-traitants de la filière automobile.

Le plan d'investissement France 2030 :

- Traduit une double ambition : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- Est inédit par son ampleur : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).
- Sera mis en œuvre collectivement : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | @SGPI_avenir